

# BOISSY INFOS

La lettre d'information n° 36

Mars - Avril 2018



## AGENDA

**Lundi 26 mars**

RAM

**Samedi 31 mars**

Course Cycliste

Navette Gratuite

**Dimanche 1er avril**

Pâques

**Lundi 9 avril**

RAM

**Samedi 14 avril**

Navette Gratuite

**Samedi 28 avril**

Navette Gratuite

## APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 08 février 2018 le conseil municipal a approuvé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme. La délibération est affichée en mairie depuis le 23 février 2018, date de dépôt du dossier en Sous-Préfecture d'ETAMPES.

Le dossier de P.L.U. est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

## INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE



Votre enfant est né(e) en 2015, pour l'inscrire à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2018 vous devez : vous rendre dans la mairie de votre village pour l'inscrire en fournissant : Un justificatif de domicile + le livret de famille + le carnet de santé (vaccinations obligatoires).

Prendre contact rapidement avec la directrice de l'école maternelle au 01 64 95 71 36 (de préférence entre 12h et 13h et après 15h45) afin d'organiser un rendez-vous.

## COURSE CYCLISTE

1ère Étape du Tour d'Île de France organisée par le Vélo Club d'Etampes

**le samedi 31 mars 2018 de 12 h à 18 h.**

L'arrivée s'effectuera sur la RD82 Grande rue dans Boissy-le-Sec à la hauteur du Château après la rue des Chicards.

## LES CHANTIERS "BRISFER"

*Si vous avez entre 16 et 25 ans*



Participez  
sur votre commune  
à une action en faveur  
de l'environnement  
avec le SIREDOM

+ d'infos

## TROISIÈME CHANTIER « BRISFER » À BOISSY LE SEC

La Mairie de Boissy le Sec recrute des jeunes de 16 à 25 ans pour participer du 16 au 20 avril 2018 à un CHANTIER BRISFER (chantier de nettoyage environnemental), encadré par des agents du SIREDOM, avec une gratification en chèques cadeaux multi-enseignes de 230 €.

Renseignements auprès de Sophie DARCEL au 06.85.45.10.41 et dossier d'inscription à retirer en Mairie.

# Autres Infos

## BORNE APPORT VOLONTAIRE

Une borne d'apport volontaire permet la dépose de déchets, emballage, verre journaux, textiles. La borne d'apport volontaire est implantée en centre-ville et permet le recyclage des déchets.

**Le bourg et les hameaux de Venant et Le Rotoir sont équipés en points d'apport volontaire pour la collecte des déchets. Afin de préserver le cadre de vie de chacun et de respecter l'espace public, respectez les consignes suivantes :**

- les cartons doivent être coupés ou pliés et déposés dans la **borne emballages**
- les emballages et papiers sont à mettre en vrac dans la **borne emballages**
- les contenants en verre, bocaux, bouteilles sont à mettre dans la **borne verres**

Aucun déchet ne doit être déposé sur la voie publique en dehors des bornes.

## DÉJECTIONS CANINES

Nous vous rappelons que l'abribus et la boîte à lire ne sont pas des canisettes tout comme le parc de jeux à côté de la mairie. Les propriétaires d'animaux sont invités à plus de civisme. En cas d'infraction constatée un procès verbal pourra être établi. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

## CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Pour réaliser ce contrôle, les vendeurs peuvent contacter la Société des Eaux de l'Essonne au numéro suivant : 0977 409 430.

## BACS DE TRI

Nous vous rappelons que les bacs de tri individuels doivent être munis de couvercle afin que les déchets ne s'envolent pas dans la rue et devant chez vos voisins. Par ailleurs les emballages cartonnés positionnés à côté de vos bacs doivent être mis de façon à ne pas s'envoler.

## Service aux usagers pendant la fermeture de nos bureaux

► Un problème pour déposer vos déchets en éco-centres ou sur l'une de nos plateformes d'apport volontaire appelez le :

 **01.69.74.23.50**

► Pour exposer votre point de vue, nous faire part d'une réclamation, laissez un message sur :

 **ecocitoyen@siredom.com.**

*Réponse dans les 48h*

## SEDRE

**Jours de ramassage des déchets ménagers:**

Merci de sortir vos containers la veille.

Ordures ménagères : Mardi matin  
Emballages/Journaux : Jeudi matin

**Besoin d'un renseignement au sujet de votre facture ou de votre bac :**

Contactez le Service Clients  
0805 290 042 (N° vert, appel gratuit)

Au sujet des collectes contactez le  
**SEDRE 01 64 94 56 21**

**Déchetterie SIREDOM : Étampes**

ZI d'Étampes

5-17, Rue de la Butte de Corbières

91150 ETAMPES

08 99 36 27 67 (3€/appel)

**Du lundi au samedi 9h00-12h00  
et 13h00-17h00**

**Et le dimanche 9h00-12h00.**

**Fermeture le jeudi.**

# Autres Infos suite ...

## LARGUEZ LES AMARRES EN BAIE DE SOMME

Le CCAS de Boissy-le-Sec vous propose une excursion le **samedi 02 juin 2018** toute la journée.

Vous musarderez jusqu'à Saint Valery sur Somme à bord du Chemin de Fer en découvrant la baie de somme. Après un déjeuner, rendez-vous au port pour une promenade en toute quiétude sur un bateau à faible tirant d'eau.

Inscription à l'aide du flyers joint, nombre de places limitées.



## La Boîte à Lire

Vous avez lu un livre.  
Il traîne sur une étagère.  
Donnez-le...  
Et prenez en un autre !  
Cet échange est gratuit.  
Pensez seulement au bonheur  
de faire lire à un autre ce qui vous a plu.



## LA BOÎTE A LIRE

Une deuxième boîte à lire a été installée au hameau du Rotoir. Venez la découvrir.



## PERMANENCE C.C.A.S

Les familles rencontrant des difficultés peuvent prendre rendez-vous en téléphonant à la Mairie(01 64 95 70 35) ou par message à l'adresse : [ccas@boissylesec.fr](mailto:ccas@boissylesec.fr)

## Maison Départementale des Solidarités Etampes

En cas de difficultés vous pouvez joindre les équipes de la Maison Départementale des Solidarités au 01 69 16 14 25.

# Autres Infos suite et fin

## DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN 7J/7 - 24H/24

Place de l'Eglise  
Pain frais artisanal

## MAX PIZZA / BOISSY LE SEC

06.45.12.46.37  
de 17h30 à 21h

Mardi/Jeudi: Place de l'Eglise  
Samedi: Le Rotoir



## Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

Tél. : 01.69.92.68.00  
[www.etampois-sudessonne.fr](http://www.etampois-sudessonne.fr)

Un mariage ? Un anniversaire ?  
Une fête de famille ? Autre événement ?  
La commune loue la salle polyvalente aux  
Boissyens et aux extérieurs.  
Tarifs sur demande.



**SAMU**



**Police  
Gendarmerie**



**Pompiers**



**Toutes  
urgences**

## PERMANENCES ELUS

Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous

## SERVICE URBANISME

Le service urbanisme reçoit uniquement sur rendez-vous les mardis après-midi. Il vous appartient de contacter le 01 64 95 70 35.

## Ouverture de la Mairie

**Lundi** de 14H à 17H  
**Mardi** de 14H à 19H  
**Mercredi : Fermé**  
**Jeudi** de 14H à 17H  
**Vendredi** de 14H à 17H

**Tél :** 01 64 95 70 35  
**Fax :** 01 69 58 77 75  
**Email :** [mairie@boissylesec.fr](mailto:mairie@boissylesec.fr)

BOISSY INFOS,  
Lettre d'informations municipales  
de Boissy le Sec :  
Allée Gérard Dubrulle  
91870 Boissy le Sec  
Chargée de la publication:  
Mairie de Boissy le Sec

## Ouverture de l'Agence Postale Communale

**Lundi** de 9H à 12H  
**Mardi** de 9H à 12H  
**Mercredi et Jeudi : Fermé**  
**Vendredi** de 9H à 12H  
**Samedi** de 10H à 12H

**Tél :** 01 64 95 73 56